

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 AVRIL 2016

Étaient présents : Mesdames, Pascale DIDAOUI, Véronique HESSE, Anne-Marie PERROT, Béatrice PETERLINI, Suzanne PIERRON, Martine SAS-BARONDEAU
Messieurs Léon BASSO, Patrice BERT, Jean Marie COLLIN, Michel COULETTE, Jean François COUROUVE, Roland DUMONT, Alain GERARD, François HOSSANN, Simon PLIGOT, Pierre PROVOT, Jean-Claude SCHOENACKER, Nicolas RAINVILLE, Gilles SOULIER

Absents et excusés : Mesdames Andrée DEPULLE, Nelly OWALLER, Marie-France GAUNARD-ANDERSON, Monique SOUDIER
Messieurs. Gautier SALLET, Didier BANNES, Thierry PIGNON.

Procuration : de Nelly OWALLER à Martine SAS-BARONDEAU
de Andrée DEPULLE à Béatrice PETERLINI
de Marie-France GAUNARD-ANDERSON à Pierre PROVOT
de Monique SOUDIER à Suzanne PIERRON
de Gautier SALLET à Michel COULETTE.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I. DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

Madame Véronique HESSE est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. FISCALITE LOCALE 2016

En préambule, le Maire rappelle la charte de la commune nouvelle d'ANCY-DORNOT et le point 1.4 concernant le budget :

En 2016 les taxes foncières et d'habitation sont maintenues, séparément dans chaque commune, à leur niveau antérieur à la fusion. Par contre, les tarifs du périscolaire et de l'assainissement 2016 sont les mêmes pour tous les habitants d'ANCY-DORNOT.

A partir de 2017, les taxes seront celles actuellement pratiquées à Ancy-sur-Moselle. Pour Dornot, cette augmentation de la fiscalité sera compensée par la baisse de la taxe d'assainissement déjà réalisée en 2016.

Le Maire propose de maintenir les taux des trois taxes à leur niveau de 2015, soit :

ANCY SUR MOSELLE

- taxe d'habitation :	11,17 %	pour un produit de	218 820€
- taxe foncière propriété bâtie :	11,19%	pour un produit de	153 974€
- taxe foncière propriété non bâtie :	66,76 %	pour un produit de	12 484€
		total :	385 278

DORNOT

- taxe d'habitation :	10,10 %	pour un produit de	22 170€
- taxe foncière propriété bâtie :	10,28%	pour un produit de	15 903€
- taxe foncière propriété non bâtie :	56,65 %	pour un produit de	2 549 €
		total :	40 622 €

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité

III. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

REPRISE PRETS CAISSE EPARGNE :

Le Conseil Municipal après la fusion ANCY-DORNOT décide d'effectuer la reprise par la nouvelle entité des prêts des Communes de DORNOT et de la commune d'ANCY SUR MOSELLE à savoir :

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 AVRIL 2016

Pour DORNOT : prêts n° 1127994, n°1131016, n°1175599, n°8539715, n°8567433, n°9474241

Pour ANCY: Prêt n°1203569.

Il décide, pour les parts sociales, de procéder à une vente ordinaire au 01 Juin 2016 et de procéder à une nouvelle souscription

A) Proposition budget fonctionnement

COMMUNE ANCY -DORNOT FONCTIONNEMENT	2016 propositions
DEPENSES	1 247 967,15
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	288 400,00
12 CHARGES DE PERSONNEL	454 350,00
14 ATTENUATION DE PRODUITS	8 700,00
22 DEPENSES IMPREVUES	87 017,15
23 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	238 000,00
42 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 600,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	129 400,00
66 CHARGES FINANCIERES	35 400,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100,00
RECETTES	1 247 967,15
2 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	261 884,15
13 ATTENUATIONS DE CHARGES	60 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES	33 500,00
73 IMPOTS ET TAXES	505 398,00
74 DOTATIONS & PARTICIPATIONS	221 356,00
75 AUTRES PROD, GESTION COURANTE	130 007,00
76 PRODUITS FINANCIERS	22,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 800,00

AUTORISATION DE PROGRAMME :

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme qui est une décision budgétaire est de la compétence du Conseil Municipal.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation du 1er janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir pour la réalisation des travaux de parking rue de Cheneau

Exercice	2016	2017
Crédits de paiement prévisionnels	398 000€	100 000€
Recettes prévisionnelles –		
Subventions	199 280€	32 000€
FCTVA	54 393€	13 666€
Fonds Propres	144 327€	54 334€

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'autorisation de programme concernant l'opération⁴³ Acquisition 2 rue de Cheneau et transformation en parking+ réfection voirie, telle que présentée ci-dessus.

B) Proposition budget Investissement

INVESTISSEMENT 2016

BUDGET GENERAL

COMMUNE D'ANCY-DORNOT

INVESTISSEMENT 2016 BUDGET GENERAL OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Reste	Proposé	total	Reste	Proposé	total
Opération financières TOTAL	0,00	419 273,52	419 273,52	0,00	555 034,90	555034,90
<i>solde investissement reporté 001</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>compte 1068 couverture déficit</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	223 749,90	223 749,90
<i>virement fonctionnement 021</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00
<i>Taxe AMENAGEMENT 10223</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	9 997,00	9 997,00
<i>Fctva 10222</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	77 688,00	77 688,00
<i>emprunts 1641</i>	0,00	92 174,66	92 174,66	0,00	0,00	0,00
<i>dépenses imprévues 020</i>	0,00	6967,76	6967,76	0,00	0,00	0,00
<i>Agencement et aménagement de terrain</i> 2812	0,00	0,00	0,00	0,00	5600,00	5600,00
30 Réhabilitation extension mise aux normes mairie-école	9 393,00	16 607,00	26 000,00	156 926,00	3 553,33	160 479,33
41 Accessibilité mairie	40 000,00	33 200,00	73 200,00	0,00	31 354,00	31 354,00
42 Sécurisation traversée CD6bis	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	683,33	683,33
43 Acquisition 2 rue de Cheneau et transformation en parking+ réfection voirie	67 440,00	330 560,00	398 000,00	0,00	253 673,33	253 673,33
44 Bâtiment de Chazelle	180 000,00	100 000,00	280 000,00	265 710,00	188 266,67	453 976,67
45 Luminaires chemin Gravillon, rte de Novéant et à Dornot	0,00	49 000,00	49 000,00	0,00	14 696,67	14 696,67
46 Aménagement parc de loisirs des Fenottes	0,00	25 600,00	25 600,00	0,00	3 498,67	3 498,67
47 Parking gare	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	2 733,33	2 733,33
48 Remplacement fenêtres mairie	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	104 433,33	104 433,33
49 Aménagement ancienne mairie Dornot	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	410,00	410,00
50 Réfection voiries Ancy-Dornot	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00	7 516,67	7 516,67
51 Etudes d'urbanisme zone AU du PLU	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	4 783,33	4 783,33
Opérations non individualisées TOTAL	39 421,00	46 525,00	85 946,00	0,00	11 745,95	11 745,95
<i>acquisition terrains nus 2111</i>	5 000,00	15 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>jeux square Artel+ maternelle + poubelles + bibliothèque mobilier 2188</i>	3 926,00	850,00	4 776,00	0,00	0,00	0,00
<i>travaux voirie 2152</i>	30 495,00	-30 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>battant cloche église 2158</i>	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
<i>chaudière gare 2135</i>	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
<i>raccordement gaz gare 2135</i>	0,00	12 300,00	12 300,00	0,00	0,00	0,00
<i>columbarium cimetière Dornot 21316</i>	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>laveuse 2188</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>écran ordinateur 2183</i>	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
<i>modification plu 202</i>	0,00	3 870,00	3 870,00	0,00	0,00	0,00
<i>logiciel 205</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>site 205</i>	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>raccordement informatique et téléphonie 2158</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>fenêtres de toit périscolaire 21312</i>	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etude parkings Ancy Dornot 2031</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>Diagnostic toiture église Dornot 2031</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>plantation cour école 2121</i>	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>jardinières 2188</i>	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>Fctva 10222</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	11745,95	11 745,95
TOTAL GENERAL	341 254,00	1 263 765,52	1 605 019,52	422 636,00	1 182 383,52	1 605 019,52

Après cet exposé, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et deux abstentions (Pierre PROVOT), approuve les propositions du Maire en ce qui concerne le budget général primitif 2016,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 AVRIL 2016

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT –TVA.

Après la fusion des communes d'Ancy sur Moselle et de Dornot, les deux collectivités étaient pour la première assujettie à la TVA pour le budget d'assainissement contrairement à la seconde.

Après consultation du Service des impôts des entreprises et au risque de devoir rembourser une partie de la de la TVA perçue sur les investissements antérieurs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'opter pour l'assujettissement à la TVA, à compter du 1^{er} janvier 2016, des opérations relatives à l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif, en application de l'article 260 A du CGI. Il donne tous pouvoirs au Maire pour signer tout document nécessaire.

Le Conseil Municipal ,à l'unanimité, fixe le montant de la redevance d'assainissement à 1,43€ TTC (1,30€ HT) par m3 d'eau potable distribuée.

Budget annexe assainissement 2016

Budget 2016 ASSAINISSEMENT M49		2016
FONCTIONNEMENT		proposition
DEPENSES		152 637,72
2	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	24232,55
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	74 220,00
12	ATTENUATION DE PRODUITS	10 256,95
22	DEPENSES IMPREVUES	0,00
42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	42 278,23
66	CHARGES FINANCIERES	1 650,00
RECETTES		152 637,72
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	12 539,71
70	VENTE DE PRODUITS - PRESTATIONS DE SERVICE	140 098,02

COMMUNE D'ANCY-DORNOT M49

INVESTISSEMENT 2016 BUDGET

Opérations M49 Budget 2016	DEPENSES			RECETTES		
	Reste	Proposé	total	Reste	Proposé	total
Opérations financières		12 614,72	12 614,72		84 736,49	84 736,49
<i>solde investissement reporté 001</i>					83 036,49	83 036,49
<i>dépenses imprévue 022</i>		75,01	75,01			
<i>amortissement subvention 1391</i>		12 539,71	12 539,71			
<i>emprunts 1641</i>					1 700,00	1 700,00
005 Grosses réparations		7 400,00	7 400,00			
006 Mise en conformité pl. des Fenottes et rue des Jardins		35 000,00	35 000,00			
014 Assainissement imp. Goulot et rue des Jardins		33 500,00	33 500,00			
015 Réfection réseaux Dornot		15 000,00	15 000,00			
Opérations non individualisées	6 500,00	17 000,00	23 500,00		42 278,23	42 278,23
<i>autres amortissement 28158</i>					42 278,23	42 278,23
<i>terrain 2111</i>		3 700,00	3 700,00			
<i>installations techniques 2315</i>		13 300,00	13 300,00			
<i>frais étude 2031</i>	6 500,00	0,00	6 500,00			
TOTAL GENERAL	6 500,00	120 514,72	127 014,72	0,00	127 014,72	127 014,72

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions du Maire en ce qui concerne le budget M49 assainissement primitif 2016.

Budget annexe Structure d'accueil périscolaire 2016

Le fonctionnement s'établit à 114 000 € en 2016

**ANCY-DORNOT - SAPS
BUDGET 2016**

		2016
DEPENSES		
	Libellé Compte	PROPOSITION
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8647,71
11	CHARGES GENERALES	37700,00
12	CHARGE DE PERSONNEL	67600,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	52,29
	TOTAL	114000,00
RECETTES		
	Libellé Compte	PROPOSITION
70	PRODUIT DE GESTION COURANTE	60000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	46000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8000,00
	TOTAL	114000,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions du Maire en ce qui concerne le budget de la Structure Périscolaire primitif 2016,

IV. DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT.

Remplacement des fenêtres et des portes d'accès au bâtiment de la mairie

Une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement public local a été inscrite dans la Loi de Finances pour 2016. Cette dotation est constituée de deux enveloppes, une axée sur la transition énergétique, la mobilité et la mise aux normes, l'autre dédiée au soutien de projets menés au bénéfice des bourgs-centre.

La commune d'ANCY-DORNOT souhaite réaliser le remplacement de l'ensemble des fenêtres et des portes d'accès au bâtiment de la mairie, afin de parfaire l'isolation thermique du dit bâtiment.

Le montant des travaux s'élève à 130 000€ TTC.

Ce dossier faisant partie intégrante des projets éligibles, la commune sollicite l'Etat pour bénéficier de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement public local.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat pour la réalisation du remplacement de l'ensemble des fenêtres et des portes d'accès au bâtiment de la mairie dans le cadre du soutien à l'investissement public local. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Luminaires chemin Gravillon, rte de Novéant et à Dornot

Le Président de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine a présenté, en séance le mardi 29 mars 2016, le plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants. Les objectifs du plan sont d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants ou de permettre de répondre à des besoins non ou insuffisamment couverts, et dont la réalisation ne peut débuter faute de financements publics suffisants.

La mesure permettra également de soutenir l'emploi dans le domaine des travaux publics, du bâtiment et du génie civil, en favorisant la mise en chantier d'ici fin 2016 de projets d'investissements.

Ce plan s'adresse aux communes du territoire régional de moins de 2 500 habitants assurant la maîtrise d'ouvrage du projet.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 AVRIL 2016

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- le taux de l'aide régionale est de 20% du coût HT des travaux à l'exclusion de toute autre dépense ;
- l'aide est plafonnée à 20 000 € et non cumulable avec la DETR ;
- cette aide est accordée une fois par maître d'ouvrage et pour un seul projet.

Roland Dumont propose que l'opération portant sur la rénovation des luminaires soit présentée pour l'obtention de la subvention liée à ce plan, et qui par ailleurs ne bénéficierait que de cette subvention.

Le montant des travaux s'élève à 49 000€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite la subvention au titre du le plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants pour la réalisation de remplacement de plusieurs lampadaires de la commune pour un montant de 8 166€. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

V. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DEVELOPPER LA COLLECTION DE BASE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La responsable de la bibliothèque, Pascale DIDAOUI a informé le Maire de la possibilité d'obtenir une subvention d'un montant de 1200€ dans le cadre de l'opération de mise à niveau et de développement des collections de base des bibliothèques municipales pour les communes de moins de 3500 habitants. Cette opération est menée par le Conseil Départemental de la Moselle par la Division de la Lecture Publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'obtention d'une aide financière de 1 200€ auprès du Conseil Départemental de la Moselle, Division de la Lecture Publique. Il décide que:

- la bibliothèque soit ouverte au public au minimum 6 heures par semaine,
- de consacrer 1 euro par habitant pour les acquisitions de document des bibliothèques,
- L'accès restera gratuit jusqu'à la dix-huitième année des abonnés,
- De proposer des actions culturelles destinées à toucher le public prioritaire visé dans le cadre des évènements départementaux «Insolivres» ou «Lire en Fête...partout en Moselle !»,
- soit accepté l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB,
- de respecter la charte d'accueil des publics prioritaires du Département (petite enfance, collégiens, personnes handicapées, personnes éloignées, seniors),
- la subvention portera sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune,
- soit porté une somme de 2 000 € au budget 2016, couvrant les dépenses nécessaires à l'attribution de la dite subvention,
- l'acquisition des ouvrages sera faite au titre communal.

Pour compléter le dossier il précise que la personne bénévole a suivi les formations «de base» et le module 1 «aux acquisitions».

VI. DPU

Le Maire rend compte des décisions de ne pas exercer le DPU communal sur les transactions suivantes :

- section 1 n° 371, de 4 ares 27 centiares, 1 rue des Burons
- section 9 n° 216 et 219, de 6 ares 51centiares, Naverchamps
- section 1 n° 691, de 3 ares 50 centiares, 6 rue Raymond Mondon
- section 1 n° 714/480, de 16 ares 72 centiares, 3 rue Raymond Mondon
- section 5 n° 115, de 7 ares 52 centiares, 11 rue Moulin Bas

VII. DIVERS.

- Journée des Déportés, la cérémonie se déroulera Dimanche 24 avril en mairie d'Ancy à 11 heures.
- Nettoyage de printemps, rendez-vous samedi 23 avril à 9 heures dans la cour de l'école pour procéder au nettoyage de 4 zones : Tour étang stade ; chemin câblière, chemin des gravillons, montée CD 6bis vers la croix St Clément, la CCVM fournis le matériel nécessaire.
- Fermeture du CD 6bis la semaine prochaine pour des travaux de mise en sécurité des abords par L'ONF de 9 à 16 heures, une déviation sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35 minutes.